

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la cinquantième et unième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 23 septembre 2009, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

Délégation de la production d'une résolution facultaire sur le *Projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec*;

Résolution CFSPD-2009-2010-421

ATTENDU le *Projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU le souhait de la direction de l'UQAM d'obtenir des résolutions exprimant les positions facultaires sur ce projet avant la réunion du 10 novembre 2009 de la Commission des études;

ATTENDU la tenue de la prochaine séance du Conseil académique à une date postérieure à la prochaine réunion de la Commission des études;

ATTENDU l'article 4.1 du Règlement n° 2 de régie interne de la Faculté, permettant au Comité exécutif d'exercer les pouvoirs du Conseil académique lorsque nécessaire;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Lessard, appuyé par madame Maya Jegen, que le Conseil académique :

MANDATE le Comité exécutif pour produire une résolution sur le *Projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec* et la transmette à la direction de l'UQAM, avant la réunion de la Commission des études du 10 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, 23 septembre 2009

René Côté
Doyen